

## Demande d information pour le retrait de points

Par ginie64, le 30/03/2011 à 14:48

Bonjour,

Suite à un retrait de permis de conduire pour alcoolémie, je passe devant le procurreur le 24 du mois prochain et il ne me reste que 3 points, je souhaiterais savoir à quel moment les points sont ils retirés ? Le jour du passage au procurreur ou lorsque je paie I amende ?

Merci d'avance pour votre réponse. Cordialement.

Par Tisuisse, le 30/03/2011 à 18:19

Bonjour,

Les 6 points seront retirés lorsque le jugement sera devenu définitif, que vous ayez payé l'amende ou non.